



L'instance faitière du football africain a finalement donné gain de cause au Gabon.

Le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football (CAF) avait disqualifié l'équipe gabonaise de football des moins de 23 ans, pour la prochaine CAN 2023. Cette décision intervenait suite à la réserve déposée par la Fédération camerounaise de football contre l'âge du joueur gabonais Floriss Djave.

Au terme de l'examen de tous les documents relatifs à la question, la CAF avait alors décidé de disqualifié l'équipe gabonaise de l'édition en cours de la CAN.

La Fédération gabonaise de football (Fégafoot) avait fait appel de cette décisio. Finalement les panthères ont été blanchies ce jeudi par le jury d'appel de l'instance, et participeront à la CAN U23 au Maroc (24 juin-8 juillet 2023) au détriment du Cameroun.

«Lors de sa réunion tenue le 7 juin 2023, le Jury d'appel a examiné tous les documents relatifs au sujet cité en rubrique. Après une étude exhaustive de tous les faits, allégations, arguments juridiques et preuves présentées et disponibles dans le cadre de cette procédure, le Jury d'Appel de la CAF (...) juge recevable le recours introduit par la Fédération Gabonaise de Football », lit-on dans le communiqué de la CAF signé ce 8 juin 2023. Par conséquent, il **« annule, en toutes ses dispositions, la "DECISION 006 – ALG —**

10.05.2023” rendu par le Jury Disciplinaire de la CAF et par conséquence la décision de la Commission d'Organisation du 27 mai 2023 » et « rejette toutes les autres demandes »,
ajouté l'instance.